



PLEIN CIEL EXPRESS

Bilatérale CGT – DI du 22 janvier 2021

La CGT a répondu positivement à la proposition de réunion bilatérale du DI le 22 janvier après-midi. Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes de ces échanges consacrés au second redéploiement.

Bien entendu cette réunion n'est pas une instance officielle donc les éléments rapportés ne sont pas encore définitifs et sont susceptibles d'évoluer très prochainement

La CGT a rappelé à l'ouverture de cette réunion bilatérale que le mail envoyé par le Directeur Interrégional indiquant un second redéploiement des agents de la surveillance dont le terminal est fermé a créé un vent de panique, beaucoup d'émoi et d'interrogations pour nos collègues concernés du T1, T2C et T3.

Sur le format du dialogue social et le calendrier

La CGT a indiqué au DI que la tenue d'un comité technique était un élément minimal puisque les conditions de travail de certains collègues seront modifiées.

En réponse, ce dernier a indiqué qu'il y aurait un CTSD (courant mars) ainsi qu'un CHSCT sur le sujet.

La seconde phase du redéploiement devrait débuter en avril.

Qui sera concerné par ce redéploiement ?

Contrairement à ce qui avait annoncé dans le mail du DI du 14 janvier, pour ce second redéploiement tous les agents surv de Roissy pourront solliciter le redéploiement et pas seulement ceux dont le terminal est fermé

Les CSDSA catégorie B ont vocation à être redéployés avec la garantie du maintien de leur régime indemnitaire. Certains CSDS et CDSA catégorie A (chiffre non communiqué) pourraient eux partir à la DG pour travailler sur des projets en lien avec la surveillance (à ce stade pas d'éléments plus précis).

Comment et où seront redéployés les collègues ?

Les lieux de redéploiement : La liste des postes proposés (Bretagne, frontières et quelques BSI à l'intérieur du territoire) est en cours de validation. En plus des agents redéployés hors Roissy, certains (chiffre non communiqué) pourraient l'être également sur le fret et à la BSERI.

Le choix de la DI se porte sur l'envoi d'une enquête adressée aux agents qui pourront faire jusqu'à 5 choix.

La CGT a demandé que les résultats de cette 1ère phase soient communiqués aux OS avec les documents préparatoires du comité technique.

Nous avons insisté sur la nécessité du **volontariat** pour que ce second redéploiement se passe au mieux. Le **volontariat** doit être la base de ce dispositif pour ne pas risquer d'engendrer des difficultés d'adaptation, d'ordre personnel, familial, financier ou géographique, voire un sentiment de prise au piège de ce nouveau dispositif.

Nous rappelons tout de même que nos collègues de la surveillance sont victimes d'une situation sanitaire qui n'est pas de leur fait !

Pour le DI, c'est l'ancienneté dans le grade ou l'ancienneté dans la résidence qui sera prise en compte pour départager des agents qui pourraient être plus nombreux sur des résidences que le nombre de postes offerts.

La CGT a souhaité savoir si les correspondants sociaux seraient associés notamment pour l'examen de certaines situations particulières qui ressortiraient de cette enquête.

Le DI a convenu que cela pourrait être fait.

Le DI envisage enfin de laisser la DG trancher après la phase d'enquête si le nombre d'agents prévus pour le second redéploiement n'est pas atteint, ce qui sous entend que les départs pourraient être imposés.

Derniers éléments :

A la date du 22 janvier, il est question d'un redéploiement concernant **40 résidences et environ 170 postes** .

La question de l'arrêt du redéploiement à Nogent sur Oise et en Île-de-France a également été évoquée.

Conscients que les informations transmises pourraient évoluer dans les jours qui viennent au gré des discussions au niveau national et local, nous tenions à informer l'ensemble des agents de Roissy sur ces premiers éléments.